

La veille juridique mensuelle propose un récapitulatif des informations diffusées au cours du mois ainsi que les nouveautés.

Si un lien ne s'ouvre pas, faire un copier-coller dans votre navigateur.

INFORMATIONS DIFFUSEES PAR LA DGFIP

FRAUDE

→ FOVI

- Vigilance pour les fraudes aux FOVI à l'approche des congés d'été - Actualité 11/06/2026

Comptables

/!\ Changements de RIB qui peuvent introduire des pièces frauduleuses: RIB/ factures.
/!\ Mandat à risque : vérification des factures et RIB, et interrogation de Ficoba pour vérifier le créancier si nécessaire --> cf fiche 2 et fiche 3 du kit de vigilance.
/!\ Fraudes aux FOVI sur les payes qui représentent plus de 20% des fraudes.
=> En cas de doute, demander à l'ordonnateur de faire un contre appel sur des coordonnées fiables, pour vérifier la véracité du changement de RIB.

Rappels aux ordonnateurs

/!\ Changements de RIB qui peuvent introduire des pièces frauduleuses : RIB/ factures.
/!\ N'accepter que les factures et RIB transmis via Chorus pro, et non par mail.
/!\ Vérifier la cohérence des RIB sur IBANCALCULATOR.
/!\ Fraudes aux FOVI sur les payes.
=> Au moindre doute, faire un contre-appel au fournisseur ou à l'agent sur des coordonnées fiables pour vérifier la véracité du changement de RIB.
--> En cas de fraude, réagir vite et prévenir le comptable pour tenter de récupérer les fonds.
Plus d'information sur le site collectivites-locales.gouv.fr/ Lutte contre les tentatives d'escroqueries "

→ Vigilance FOVI

- **Recrudescence des escroqueries pendant la période estivale** (message du 25/06/2026 DRFIP d'Île-de-France et de Paris - Service Dépôt de Fonds au Trésor relayé le 26/06/2026).

Techniques d'escroquerie :

- l'adresse de messagerie d'envoi de l'IBAN identique ou avec variante
- les demandes de changement de coordonnées bancaires à l'étranger (Royaume Uni, Portugal, Espagne) ou auprès de banques traditionnelles de manière récurrente, BNP PARIBAS (BIC : BNPAFRPP).

Pour se prémunir contre le risque de FOVI :

- Renforcer les vérifications sur les demandes de changement de coordonnées bancaires (néo-banques...),
- Utiliser Chorus Pro
- Procéder à un contre-appel au fournisseur à partir de coordonnées fiabilisées.

Points d'attention

- les affecturations et les cessions de créance.
- les FOVI sur les payes qui représentent plus de 20% des fraudes.

→ Tentatives de fraude - Comptes DFT

- **Tentatives de récupérer des informations et faire saisir un IBAN frauduleux** (message du 16/06/2026 DRFIP d'Île-de-France et de Paris - Service Dépôt de Fonds au Trésor relayé le 16/06/2026).

Des appels téléphoniques frauduleux ont été signalés au Service Dépôt de Fonds au Trésor de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris.

L'appelant se fait passer pour un technicien DFT-Net. Sans décliner son identité, il évoque des incidents sur le compte bancaire avec l'objectif de récupérer des informations sur vous ou le compte (identifiant et mot de passe) et faire saisir un IBAN frauduleux. En outre, il menace de bloquer le compte.

Votre vigilance est donc appelée. Vous êtes invités à ne pas donner suite et à ne divulguer aucune information sans vérification de l'identité. Les services de la DGFIP ne demandent jamais l'enregistrement d'IBAN par téléphone au motif de pseudo-incidents bancaires.

L'accès au compte ne peut être bloqué que par intervention du teneur de compte.

En cas de doute ou de questionnements, vous pouvez nous contacter sur les canaux de communication habituels (Service DFT DRFIP Paris et Île de France).

Autre**→ Virements de vérification des bénéficiaires de paiement**

- Virements de vérification des bénéficiaires de paiement d'un montant de 0,01€ réalisés par la société iPiD Europe BV ([message DGFIP bureau 2FCE-2B - Opérateurs de l'Etat du 24/06/2026](#))

La Mission activités bancaires et moyens de paiement (MAB) de la DGFIP a apporté les précisions suivantes :

a) A quoi correspondent ces virements ?

Il s'agit de virements de vérification des bénéficiaires de paiement.

[...] Après que la vérification du compte du bénéficiaire ait été faite à la suite de ce virement de 0.01€, iPiD Europe BV indique à son client que le bénéficiaire potentiel du virement est le bon, et le client d'iPiD peut émettre son virement vers le compte DFT de votre organisme.

b) Est ce que ces virements comportent un risque de fraude ?

En lien avec la Banque de France, la MAB n'a constaté aucun risque de fraude [...].

c) Que devez-vous faire de ces virements initiés par iPiD Europe BV ?

Il convient que vous rejetiez ces opérations de virement, soit via la banque en ligne BDF Direct 2 pour les postes habilités, soit, pour les postes non habilités à BDFD2, via le bordereau de rejet.

INFORMATIONS DIFFUSEES PAR BUDGET +**PHISHING****→ALERTE phishing**

- Faux e-mails au nom de Jamespot dont la solution porte Budget+ Flash info [15/06/2026](#)

Ne pas cliquer sur le lien et nous contacter à GBCP.Accompagnement@finances.gouv.fr

RESPONSABILITE DES GESTIONNAIRES PUBLICS**→ Arrêts rendus par la Cour des Comptes**

- Actualisation des supports de présentation : synthèse – [29/05/2026](#) et arrêts – [29/05/2026](#)

Voir aussi Rubrique **8) COUR DES COMPTES**

→ Journée d'études des agents comptables du 10/06/2026

- RGP - [Support](#) p. 68 à 83

1/ 1^{er} bilan de l'activité juridictionnelle après 3 ans

2/ Le dispositif d'assistance

3/ La maîtrise des risques

Ordre du jour complet cf. **AUTRE** ci-dessous

FACTURATION ELECTRONIQUE**→ Journée d'études des agents comptables** du 10/06/2026

- Facturation électronique - [Support](#) p. 37 à 65

1/ Actualité de la facturation électronique

→ Les modalités historiques de facturation continuent à être ouvertes en cas de difficulté

2/ Sphère publique Chorus Pro

3/ Accompagnement par l'AIFE

4/ Le déploiement dans la sphère publique

Annexes

- Ce qui change et ce qui ne change pas pour les entités publiques

- Savoir si une facture est dans le champ d'application de la réforme ou hors champ
- Détermination des obligations de facturation électronique applicables aux entités publiques émettrices

GBCP

→ Webinaires

- **Cycle de webinaires dédiés aux fondamentaux de la GBCP** – Synthèse de la semaine du [27 au 30/04/2026](#)

- **Module 4** Introduction à la programmation budgétaire – [Budget +](#)
 - ⇒ **1ère partie** : objectifs et enjeux de la programmation budgétaire, importance de la qualité des comptabilités, apports des comptabilités générale et analytique dans le processus de programmation budgétaire.
 - ⇒ Ce module fera l'objet d'une seconde partie dédiée aux prérequis à mettre en œuvre dans les organismes.

FICHES DGFIP

→ Bilan fonctionnel

- **Fonds de roulement (FDR)** – Fiche DGFIP Bureau 2FCE- 2B – [juin 2026](#)

- 1/ Définition
- 2/ Modalités de calcul
- 3/ Interprétation et analyse
- 4/ Le FDR dans les tableaux du compte financier

FICHES QUESTIONS - REPONSES PNSR-OPN

→ Chèques services et cartes cadeaux

- **Les chèques services et les cartes cadeaux sont-ils des valeurs inactives ?** [Mai 2026](#) (V. consolidée revue 2FCE-2B)

Les chèques-services et les cartes cadeaux n'entrent pas dans la définition des valeurs inactives et ne peuvent donc pas être enregistrés comme tel en comptabilité. Un décompte extra comptable reste néanmoins nécessaire.

AUTRE

→ Journée d'études des agents comptables

- **Journée du 10/06/2026** - [support](#)

Ordre du jour complet

- *Tracfin – Lutte contre la fraude aux aides publiques
- *Mission activités bancaires – Plan de réduction du chèque [avec un focus sur les solutions d'émission de liens de paiement]
- *2FCE-2B – Table ronde sur le mentorat
- *DPFE /AIFE – **Facturation électronique**
- *MRDCIC – Point d'actualité **RGP** et bilan du dispositif d'assistance pour la sphère des agents comptables
- *Equipe projet **Infinoé** – Point d'étape du déploiement du projet – Table ronde retours d'expérience
- *2FCE-2B – Lancement du GT Revue de la **qualité comptable et financière** au sein des OPN.

→ Encaissement des recettes publiques – Alternatives au chèque

- [Note de service du 10/06/2026](#) sur la mise en place de solutions alternatives à l'encaissement de recettes publiques par chèque

Note adressée aux directeurs et agents comptables des OPN
Actions à mettre en œuvre et accompagnement DGFIP.

→ Marchés publics : des procédures simplifiées et de nouvelles possibilités

- [Loi n° 2026-403 de simplification de la vie économique](#) Flash info [08/06/2026](#) 16:59

- 1/ Une plateforme unique pour les marchés publics d'ici 2030 « [Place](#) », plateforme des achats de l'État.
- 2/ Un relèvement du seuil de dispense de publicité pour certains marchés de travaux à compter du 1^{er} janvier 2027
- 3/ Des lots réservés aux jeunes entreprises innovantes depuis le 28 mai 2026.

WEBCONFERENCES (à consulter sur la page publique des webconférences [2026](#))

- **L'actualité de la commande publique** 18/06/2026 – Support et vidéo

Voir aussi le message du 29/06/2026 avec le sommaire et une synthèse du support.

- **Budget Vert des Organismes** mardi 23 juin 2026 – Support et vidéo

- **Maîtrise des risques dans les organismes publics - Principes généraux du contrôle interne financier (CIF)** - [Replay](#) d'une webconférence - juin 2025

SE FORMER AVEC BUDGET + (pour mémoire)

- **Page publique** [Se former avec Budget+](#) (vidéos et supports accessibles sans inscription)

Les fondamentaux de la GBCP
Clôture et ouverture d'exercice
Compte financier et dématérialisation
La maîtrise des risques
Création, fusion et dissolution d'OPN
Systèmes d'information

SE FORMER AVEC LE PNSR OPN

- **Catalogue des formations du PNSR OPN-GIP de Paris – [2026](#)**

- Comptabilité
- Visa de la paye
- Recouvrement
- Visa des marchés

Table des matières

I GENERALITES	5
II RUBRIQUES THEMATIQUES	5
1) COMMANDE PUBLIQUE	5
2) IMMOBILISATIONS	6
3) PERSONNEL	6
4) RECETTES ET RECOUVREMENT	6
5) DEPENSES	7
6) COMPTABILITE	7
7) CONTRATS ET INVESTISSEMENTS D'AVENIR	7
8) COUR DES COMPTES	7

9) BUDGET	8
10) EUROPE	8
11) GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE	8

I GENERALITES

RGP

→ Procédure

- [Décret n° 2026-525 du 22 juin 2026](#) modifiant le code des juridictions financières

Objet : le décret vise à mettre en cohérence la partie réglementaire du code avec les modifications apportées à la partie législative de ce code par la loi de finances pour 2026 en remplaçant la dénomination « ordonnance de mise en cause » par « ordonnance d'ouverture d'instruction » dans les dispositions réglementaires du [code des juridictions financières](#) relatives au jugement des gestionnaires publics devant la chambre du contentieux et la Cour d'appel financière.

Le décret renforce également les garanties procédurales offertes aux justiciables devant ces mêmes formations de jugement en insérant des dispositions relatives au droit de se taire.

Par ailleurs, le décret étend la valeur juridique des notifications électroniques à l'ensemble des procédures conduites par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes en application de leurs différentes missions afin de faciliter la dématérialisation des échanges.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur au lendemain de sa publication.

NUMERIQUE

→ L'accessibilité des services publics numériques de l'Etat

Voir **8) COUR DES COMPTES**

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

RAS

AUTRE

→ Taux de l'intérêt légal (à toutes fins utiles)

- [Arrêté du 26 juin 2026](#) relatif à la fixation du taux de l'intérêt légal

Pour mémoire, en application du [décret n° 2013-269 du 29 mars 2013](#) (article 8), le taux de l'intérêt légal ne sert plus de référence au calcul des intérêts moratoires pour retard de paiement dans les contrats de la commande publique (se reporter à présent à la partie réglementaire du [code de la commande publique](#))

II RUBRIQUES THEMATIQUES

1) COMMANDE PUBLIQUE

BUDGET + (en introduction)

→ **Marchés publics : des procédures simplifiées et de nouvelles possibilités** - Loi de simplification de la vie économique

→ **Webconférence L'actualité de la commande publique** Mardi 18/06/2026 – Support et vidéo

→ Acquisition de véhicules – Plan d'électrification

- [Circulaire n° 6535/SG du 09/06/2026](#) Mise en œuvre du plan électrification - Exemplarité de l'Etat et de ses établissements publics dans la transition vers un parc automobile 100% électrique

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'électrification, 100 % des véhicules particuliers et utilitaires légers acquis par les services de l'État et de ses établissements publics devront être électriques, à compter du 1er janvier 2027, dès que les conditions d'opérations le permettent. Pour les flottes de véhicules soumises à des contraintes particulières à vocation opérationnelle, les ministères et les établissements publics concernés devront proposer une trajectoire d'électrification adaptée à leurs besoins couvrant la période 2027-2029 avec une première étape d'électrification dès 2027 suivie d'une montée en puissance progressive, afin de garantir la continuité des missions régaliennes tout en avançant vers une électrification complète d'ici 2035.

→ L'accessibilité des services publics numériques de l'Etat

Voir **8) COUR DES COMPTES**

JURISPRUDENCE RAS

2) IMMOBILISATIONS RAS

3) PERSONNEL

PERSONNEL A L'ETRANGER

→ Indemnités diverses

- [Arrêté du 10 juin 2026](#) fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation, de l'indemnité géographique et de fonctions spécifiques, de l'indemnité de résidence à l'étranger et de l'indemnité supplémentaire

AUTRE

→ Congé supplémentaire de naissance

- Foire aux questions ([FAQ](#)) relative à la mise en œuvre du congé supplémentaire de naissance (CSN) dans la fonction publique civile - MAJ le [19/06/2026](#)

- A. La procédure applicable et le calcul des délais
- B. La rémunération du CSN
- C. Les effets du CSN sur les autres droits des agents

→ Place des agents contractuels dans la fonction publique

- La montée en puissance des agents contractuels : une fonction publique en mutation
Cour des comptes - [05.06.2026](#)

- *Une population de contractuels diversifiée et de plus en plus présente dans la fonction publique
 - * Un recours aux agents contractuels davantage subi que choisi
 - * Des voies d'évolution pour adapter la fonction publique au développement de l'emploi contractuel
- [Rapport](#) d'évaluation de politique publique
[Synthèse](#)

4) RECETTES ET RECOUVREMENT

BUDGET + (en introduction)

→ Encaissement des recettes publiques – Alternatives au chèque

5) DEPENSES**DGFIP (en introduction)**

➔ **FOVI** - Vigilance fraudes aux FOVI

➔ **Virements de vérification des bénéficiaires de paiement** d'un montant de 0,01€ réalisés par la société iPiD Europe BV

6) COMPTABILITE**BUDGET + (en introduction)**

➔ **Bilan fonctionnel** - Fonds de roulement

➔ **Chèques services et cartes cadeaux** – valeurs inactives ?

INFINOE

➔ **Journée d'études des agents comptables** du 10/06/2026

-Infinoe [Support](#) p. 84 à 65

1/ Mise en service

2/ Fermetures des APIs

3/ Procédure de qualification 2026

Table ronde retour d'expérience

7) CONTRATS ET INVESTISSEMENTS D'AVENIR

➔ **France 2030**

- [Arrêté du 18 mars 2026](#) relatif à l'approbation du cahier des charges du programme « Plan Osez l'IA : phase d'accompagnement et d'adoption »

8) COUR DES COMPTES**RGP****BUDGET + (en introduction)**

➔ **Arrêts de la Cour des Comptes** - Actualisation des supports de présentation

➔ **Journée d'études des agents comptables** du 10/06/2026 - - **RGP** - [Support](#) p. 68 à 83

➔ **Respect des règles encadrant l'engagement, la gestion et l'utilisation des fonds publics**

- **Responsabilité des gestionnaires publics : trois décisions emblématiques de la Cour des comptes** - [04/06/2026](#) – DAJ du ministère chargé de l'Economie.

Les responsables publics et assimilés engagent leur responsabilité lorsqu'ils interviennent en dehors du cadre juridique qui détermine leurs compétences et leurs pouvoirs.

1/ **L'absence de titre juridique ne permet pas la gestion de biens et de recettes publics**

Cour des comptes – Chambre du contentieux [décision du 7 mai 2026](#) (commune de Petit-Quevilly et société anonyme d'habitations à loyer modéré Seine Habitat - SSH).

2/ **L'engagement de dépenses requiert le respect des règles de gouvernance et des habilitations statutaires**
Cour des comptes – Chambre du contentieux [décision du 22 mai 2026](#), association Confluences.

3/ L'utilisation des deniers publics doit répondre à l'intérêt général et exclure tout avantage personnel

Cour des comptes – Chambre du contentieux [décision du 29 mai 2026](#) Commune de Kourou (Guyane)

A travers ces trois décisions, la chambre du contentieux réaffirme que le respect des habilitations, des règles de gouvernance et de la finalité des dépenses publiques constitue une condition essentielle de la régularité de la gestion publique. Elles illustrent également la diversité des situations dans lesquelles la responsabilité des gestionnaires publics et des élus peut être engagée lorsque les fonds publics sont administrés en dehors du cadre légal qui leur est applicable.

→ L'activité contentieuse des juridictions financières en 2025

- Bilan de l'activité contentieuse des juridictions financières [16/06/2026](#) – **Rapport 2025** publié en [juin 2026](#) et **recueil de jurisprudence** [2025](#)

1/ Trois ans de régime de responsabilité financière des gestionnaires publics

2/ La politique de poursuites de la Procureure générale

3/ Les apports de la jurisprudence en 2025 : recueil de jurisprudence [2025](#)

Extraits les plus significatifs des arrêts et jugements notifiés par la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes, d'une part, et des communications envoyées au cours de l'année et non publiées.

En 2025, la Cour des comptes et la Cour d'appel financière ont apporté des précisions utiles sur plusieurs infractions : la faute grave de gestion, l'engagement de dépenses sans habilitation, l'avantage injustifié, la non-production des comptes, la gestion de fait ou encore l'inexécution de décisions de justice. Ces décisions permettent de mieux définir les règles applicables et donc de renforcer la sécurité juridique des gestionnaires publics.

AUTRE**→ Place des agents contractuels dans la fonction publique**

Voir **3) PERSONNEL**

→ La situation et les perspectives des finances publiques

- La situation des finances publiques de la France est alarmante et appelle des mesures fortes, crédibles et rapides- [25/06/2026](#)

→ L'accessibilité des services publics numériques de l'Etat

- L'accessibilité des services publics numériques de l'État pour les personnes en situation de handicap - COUR DES COMPTES – [18/06/2025](#)

Recommandations et partage diverses bonnes pratiques pour faire de l'accessibilité numérique un standard professionnel, dans le pilotage des marchés publics comme des projets informatiques,

9) BUDGET**BUDGET + (en introduction)**

- **Webconférence** Budget vert des organismes

→ **GBCP** Cycle de webinaires dédiés aux fondamentaux de la GBCP - Module 4 La programmation budgétaire

10) EUROPE

RAS

11) GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE**BUDGET + (en introduction)**

→ **GBCP** Cycle de webinaires dédiés aux fondamentaux de la GBCP